

PHOTOVOLTAÏQUE AGRICOLE /

Diversifiez vos revenus ou faites baisser vos charges grâce à la production d'énergie

Si les prix de vente de l'électricité ont chuté ces dernières années, le coût des installations aussi. Valorisation de surfaces de toitures, diversification des ressources de l'exploitation agricole, achat à prix fixe de l'électricité produite sur vingt ans... Tout cela pousse à s'intéresser à nouveau à l'énergie photovoltaïque.

Entretien avec Jean-Daniel Ferrier, chargé de mission développement des énergies

Pourquoi un agriculteur devrait aller sur le photovoltaïque ?

«Le photovoltaïque a repris du souffle depuis quelques années. Aujourd'hui les prix d'achat de l'électricité produite sont plus faibles. Une centrale photovoltaïque est presque 5 fois moins chère qu'avant. Du coup, investir est moins difficile pour les exploitations et le photovoltaïque reste un investissement intéressant. Comparé à d'autres activités de diversification, un projet photovoltaïque est peu chronophage avec des démarches relativement simples.»

Quels types de projet peuvent être développés sur les exploitations agricoles ?

«Les solutions les plus simples sont celles sur bâtiment, soit en vente totale, soit en autoconsommation. Dans le premier cas, il s'agit simplement de

vendre la totalité de l'électricité produite à un fournisseur d'énergie et qui vous rétribue à un tarif fixé par arrêté et garanti sur 20 ans par l'État. Attention, il n'y a pas d'aide à l'investissement pour la vente totale. L'aide provient du tarif de rachat soutenu par l'État. L'avantage de cette solution est la facilité du calcul de rentabilité. Dans le second cas, l'autoconsommation permet de réduire les factures d'électricité en consommant directement ce que vous produisez sans que cela ne passe par le réseau. La formule classique est l'autoconsommation avec vente de surplus. Ce que vous ne consommez pas sur l'exploitation est revendu à faible prix.

En quoi la Chambre d'agriculture peut aider un agriculteur qui souhaiterait se lancer ?

«Ceux qui souhaitent avoir plus d'informations sur une première approche du budget, des tarifs de vente, une liste de fournisseurs peuvent se renseigner auprès de moi. Une fois que le projet est un peu plus défini et face aux pratiques parfois discutables des installateurs, nous proposons un appui afin de sécuriser l'investissement et faire des choix en toute connaissance de cause. Se poser et réfléchir son projet en amont est indispensable pour ne pas regretter son investissement ! ■

Contact
Jean-Daniel Ferrier
Conseiller en développement d'énergies renouvelables
04 74 51 00 57
Jean-daniel.ferrier@ain.chambagri.fr

Les questions que vous vous posez

Quelles sont les possibilités offertes par mes toitures ? Comment bien analyser les propositions commerciales dont vous disposez ?

Afin d'affiner techniquement votre projet, faites appel à l'un de nos conseillers !

Vous avez un projet de bâtiment, et vous vous posez la question de savoir si en le couvrant de panneaux photovoltaïque, la vente d'électricité peut couvrir l'investissement du bâtiment ?

Selon la surface de votre bâtiment, OUI. Mais je vous conseille de faire évaluer l'incidence économique et de faire plusieurs scénarios de montage juridique et financier.

Vous avez une toiture à rénover, est ce qu'en couvrant de panneaux photovoltaïques, la vente d'électricité peut couvrir la rénovation ?

Pour une toiture < à 50 m² soit (9kwc) Non. Au-delà, il faut étudier le projet et éventuellement faire une évaluation de l'incidence économique, juridique et financière.

Vous souhaitez dégager un revenu complémentaire, mais quel sera le revenu pour quelle surface avec quelles incidences sociales et fiscales ?

Une étude économique de votre projet permettra de sécuriser votre investissement

Existe-t-il des aides ?

Non sauf sur les territoires des trois communautés de Communes de la Dombes, du Val de Saône Centre et de la Dombes Saône Vallée (cf encart 20 % de subvention dans le cadre du Contrat Dombes Saône). ■

Zoom sur ✓

20 % de subvention dans le cadre du Contrat Dombes Saône

Si vous êtes situé sur les communautés de communes Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre, la Région Auvergne Rhône-Alpes, subventionne votre projet à hauteur de 20 % (Voir détails des modalités ci-dessous). Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que les dossiers ne sont éligibles que jusqu'à Septembre 2021.

Descriptif de l'aide régionale

Sur les territoires des trois communautés de communes de la Dombes, de Dombes Saône Vallée et de Val de Saône Centre, la Région Auvergne Rhône-Alpes soutient à hauteur de 20 % les installations photovoltaïques sur les bâtiments entièrement dédiés à l'activité agricole. Cette aide s'intègre dans le Contrat Dombes Saône (2017-2021).

Les conditions :

- Les projets inférieurs à 9 kWc (environ 50 m² de panneaux) ne sont pas jugés prioritaires (tarifs de rachat très intéressants) et sont donc soumis à arbitrage,
- Les projets supérieurs à 100 kWc (environ 500 m² de panneaux) sont inéligibles (tarif de rachat non cumulable avec aide publique).
- Les projets peuvent être déposés jusqu'à septembre 2021 au plus tard.

Les dossiers doivent être déposés (formulaire de demande arrivée à la Région) avant l'engagement des dépenses

Les dépenses éligibles :

- Génie civil
- Fourniture, travaux de couverture, pose des modules
- Autres travaux : raccordement, monitoring, onduleurs, etc.

Une rapide analyse technique est faite par la Région afin de s'assurer que le projet n'entraîne pas une rentabilité indue. Pour cela, le tarif de rachat est intégré dans la vérification du taux d'aide maximum autorisé par les régimes d'aide européens.

Les projets supérieurs à 500 000 € ont vocation à être réorientés vers d'autres dispositifs. ■

OUTIL /

Guide photovoltaïque

« les clés pour réussir »

Nos équipes ont réalisé un guide d'information sur le photovoltaïque « les clés pour réussir ». Il vous permet d'aborder plus facilement votre projet, de soulever des questionnements spécifiques à votre situation ou encore de préparer vos échanges avec des installateurs en ayant toutes les cartes en main.

Il est disponible sur simple demande au 04 74 51 00 57